TAXE DE SÉJOUR

PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes

À quoi sert... LA TAXE DE SÉJOUR ?

La taxe de séjour existe en France depuis 1910. La Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay a instauré cette taxe pour son territoire en 2018. Elle vise à promouvoir la destination et à financer des projets touristiques. Les recettes vont à l'EPIC Office de Tourisme (Établissement Public Industriel et Commercial) et 10% au Département du Finistère. Ainsi, à quoi sert cette taxe ?

1) LE CONSEIL EN SÉJOUR, FACTEUR DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Elle améliore l'accueil touristique en finançant en partie l'office de tourisme. Le conseil en séjour favorise la consommation auprès des acteurs économiques locaux.

25 000 visiteurs conseillés par an

2) RENFORCER L'OFFRE TOURISTIQUE

Elle élargit l'offre touristique en contribuant à des aménagements structurants, ainsi qu'à l'entretien de 413 km de sentiers de randonnée, prisés par diverses clientèles touristiques.

Nouveaux pontons de plaisance à Châteaulin

3) PARTICIPER À LA PROMOTION TOURISTIQUE

Elle participe à la promotion touristique en finançant des brochures, un site internet, l'animation des réseaux sociaux.

Nouveau site web : 137 000 consultations en 8 mois

4) ANIMER POUR METTRE EN LUMIÈRE ET CRÉER DU LIEN

Elle anime le séjour des visiteurs par une programmation d'animations variées, attirant environ 4 000 participants/an.

« Le Menez-Hom en Fête » : 1 195 participants en 2022

5) RENDRE LE SÉJOUR DE VOS HÔTES... PLUS AGRÉABLE !

Elle garantit un séjour agréable à vos hôtes en finançant le renfort saisonnier pour la propreté des sites touristiques et la surveillance des plages. Cette action bénéficie d'ailleurs aux visiteurs et aux habitants locaux.

Postes de secours estivaux sur 4 plages : 103 000 €